

## DEMANDE D'AVIS TECHNIQUE

### Formulaire type

Demande établie conformément au Règlement Intérieur du Comité Opérationnel « Avis » de l’Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM)<sup>1</sup> chargé de délivrer des avis techniques sur les liants, produits, procédés ou matériels utilisés dans les travaux routiers.

#### IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom	Prénom
Agissant en qualité de <sup>2</sup>	
Société	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	
E-mail	

Nom de la personne ayant en charge le suivi de la demande (au cas où cette personne ne serait pas le demandeur désigné ci-dessus)

#### OBJET DE LA DEMANDE D'INSTRUCTION

**Avis technique portant sur un<sup>3</sup> (cocher les mentions utiles)**

Produit              Procédé              Technique              Méthode              Matériel

**Dénomination commerciale exclusive du produit, procédé, technique, méthode ou matériel :**

**Indication précise des ouvrages ou parties d'ouvrages à la réalisation desquels le produit, le procédé, la technique, la méthode ou le matériel est destiné :**

<sup>1</sup> Association créée le 19 janvier 2010, régie par la loi de 1901

<sup>2</sup> Qualité à préciser à partir des différents cas prévus par l'article 3 du Guide de délivrance des avis techniques : [https://www.idrrim.com/ressources/documents/source/2/10950-IDRRIM\\_Reglement-Interieur-du-Comi.pdf](https://www.idrrim.com/ressources/documents/source/2/10950-IDRRIM_Reglement-Interieur-du-Comi.pdf)

<sup>3</sup> Selon les définitions du Guide de délivrance des avis techniques

**Indication des ateliers de fabrication des matériaux et composants fabriqués spécialement pour le produit objet de la demande d'avis :**

**Le cas échéant : liste des applicateurs agréés (autres que le demandeur) et dénomination commerciale des produits ou procédés correspondants :**

## **LE DEMANDEUR**

- Déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Comité Opérationnel « Avis » et du Guide de délivrance des avis techniques, et d'y adhérer sans réserve ;
- Déclare avoir la propriété industrielle du produit, procédé, technique, méthode ou matériel proposé ;
- S'engage à se soumettre aux contrôles, prélèvements, essais ou expériences visés nécessaires à l'instruction de l'avis technique, et à imposer les mêmes obligations à ses éventuels licenciés ;
- Certifie qu'il n'est pas porté atteinte à la satisfaction des exigences essentielles européennes prévues pour les ouvrages dans lesquels le produit, procédé, technique, méthode ou matériel doit être utilisé (décret n°92-647 du 8 juillet 1992) ;
- Accepte les conditions tarifaires à sa charge conformément au tarif en vigueur de l'IDRRIM.

Fait à , le

Signature du demandeur

## **ENVOI DE LA DEMANDE**

Le dossier de demande d'Avis Technique est à envoyer à l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) chargé de délivrer les Avis Techniques à l'adresse-mail suivante : idrrim@idrrim.com

Ce dossier doit comprendre (cf. article 4 du Guide de délivrance des avis techniques) :

- Le présent formulaire de demande,
- La description du produit, procédé, technique, méthode ou matériel,
- La liste des emplois antérieurs,
- Le sous-dossier technique.